

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 1-2

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

La Commission romande d'information souhaite à tous ses lecteurs une bonne et heureuse année 1980. Au début de cette nouvelle décennie, nous formons le vœu qu'une meilleure compréhension entre les peuples soit bénéfique à chacun (RP).

«Dans la nature, la destruction n'est due qu'à des causes extérieures: catastrophes terrestres, ou climatologiques, étouffement des espèces faibles par les plus hardies et des nobles par de plus vulgaires. En histoire, la chute est toujours préparée par une décadence intérieure, un épuisement. Une petite secousse extérieure suffit alors pour tout ébranler.»

Jacob Burkhardt

Carouge. L'an dernier, pour la première fois, le cours de cadres a eu lieu une semaine avant le début des cours. Les participants ont été convoqués à 7 h 30 au lieu de 10 h 30, ce qui a permis de faire une révision plus approfondie des matières enseignées. Le service abris et assistance, nouvelle appellation, regroupe le service d'aide au sans-abri et les gardes d'immeubles, conformément aux directives de l'Office fédéral de protection civile. Ledit service est en passe de devenir le plus important. 750 personnes des divers services de l'Organisme local PC ont suivi les cours de deux jours organisés par le chef local, André Montilleri, et ses adjoints Georges Recordon et Pierre Abbé.

Cortailod. Au début de décembre, un exercice de deux jours a eu lieu, avec la participation des élèves de cinquième année de M. Barazutti. Le thème supposait la provenance de poussières radioactives d'un accident survenu dans une centrale nucléaire de France. Une vingtaine d'élèves ont bien joué le jeu d'occupation d'un abri aménagé dans le sous-sol du collège, qui a permis une critique positive.

Courtellary. Le Conseil municipal a pris acte des directives données par l'Office de la protection civile du canton de Berne à toutes les communes, concernant la construction d'abris collectifs, qui sont plus confortables et moins coûteux au lieu de

pourvoir chaque maison d'un abri. Dès maintenant tout doit être mis en œuvre au niveau communal pour réaliser l'abri communal, lorsque plusieurs maisons seront planifiées simultanément.

Cudrefin. Par 83 voix contre 47, sur 130 votants, le Conseil général a adopté le projet de la Municipalité concernant la construction d'un bâtiment comprenant une halle de gymnastique, et, pour le secteur culturel: une salle de société, avec scène et galerie pour spectateurs, locaux annexes: local pour assemblée, cuisine, buvette, hall-vestiaire, matériel, puis, pour la protection civile: un abri public pour 350 personnes, réfectoire, groupe sanitaire, un poste d'attente pour détachement d'intervention, un poste de commandement et locaux annexes: dortoir pour 40 personnes, matériel, groupe sanitaire, cuisine, vivres. Devis approximatif pour le secteur protection civile: 870 000 francs, à déduire les subventions de 655 000 francs. Confédération et canton.

Le Locle. La ville ne dispose actuellement d'abris que pour 63 % de ses habitants. Elle rencontre des difficultés à mettre en œuvre une planification, aucun bâtiment d'une certaine envergure n'étant envisagé. Toutefois, une possibilité intéressante se présente avec la construction d'un home médicalisé sur l'ancien site du foyer des Billodes. Dans le cadre de ce projet, la ville se propose d'édifier un complexe comprenant un poste sanitaire de 32 lits, avec locaux annexes, ainsi que deux abris de 50 places équipés de lits. Devis: 380 000 francs, à déduire 77 % représentant la participation de la Confédération et du canton. Lors de sa séance de novembre dernier, le Conseil général a adopté ce projet par 27 voix contre 7.

Canton de Fribourg. La protection civile au seuil de 1980.

L'année 1979 a été pour l'Office cantonal de la protection civile un long périple d'informations à travers les différents districts du canton à la suite de la modification de la législation fédérale. Le concept général de l'organisation et de la structure cantonale a dû être repensé, car les options choisies par le Parlement fédéral ne pouvaient pas s'adapter de façon directe, dans tous les cas et pour toutes les communes, sans un remaniement rationnel visant l'efficacité maximale des mesures prises.

En outre, il n'était pas possible de prêter une région parce que le peu d'habitants ne permettait pas l'organisation de tous les services dont un organisme de protection civile est nor-

malement constitué. Aussi, le Gouvernement cantonal a-t-il opté pour une solution de regroupement de plusieurs communes qui tient compte de tous les facteurs: coût, rentabilité, nécessités tactiques et techniques, géographiques, etc.

Le canton compte à ce jour 30 organismes de protection civils regroupant 37 communes. Il verra dans sa phase finale s'accroître le nombre des organismes de 16 unités environ. Ces regroupements sont réalisés à l'intérieur de l'entité politique qu'est le district et rassemblent individuellement entre 2000 et 5000 personnes. La solution a été présentée à Messieurs les Préfets puis a fait l'objet d'une ouverture à toutes les autorités communales qui ont la possibilité de présenter leurs remarques et propositions.

A ce sujet, plusieurs modifications sont intervenues et le service de la protection civile a pu dans certains districts passer à l'information détaillée au sein du regroupement lui-même.

Ce ne sera que sur la base d'accords généraux à tous les niveaux de la hiérarchie politique de notre canton que la nouvelle loi d'application cantonale et les directives qui en découlent prendront formes et seront présentées au Grand Conseil. Certaines mesures cependant ont dû être arrêtées, ne serait-ce que pour assurer la continuité et la passage d'une autre. Elles touchent notamment les constructions de protection civile.

Dans ce domaine plus particulièrement, le canton s'est décidé pour la construction d'abris privés communs plutôt que d'abris privés individuels, car la réunion de places protégées en un tout plus grand diminue considérablement le coût par place abritée.

L'Office cantonal pense que toutes ces mesures d'organisation et de construction s'appuieront sur une base légale cantonale agréée par le Grand Conseil dès le 1er janvier 1981. Car, à ce moment-là, l'ensemble des consultations aura pu être réalisé et une nouvelle étape ouvrira l'horizon de la phase finale de la protection civile qui devrait être au point, en ce qui concerne le canton, en l'an 2000 au plus tard.

*Office cantonal
de la protection civile*

Canton de Vaud. Une délégation de l'Union vaudoise pour la protection civile a rendu les honneurs à M. Edmond Jaquet, ancien conseiller d'Etat, décédé le 19 décembre à l'âge de 89 ans. Conseiller communal puis municipal et syndic de 1931 à 1942 de la commune de Montreux-Châtelard,

député sur les bancs libéraux du Grand Conseil vaudois pendant quatorze ans, M. Jaquet succéda à M. Antoine Vodoz, décédé en 1945. Il dirigea tout d'abord le Département de justice et police, passa deux ans, de 1946 à 1948, à l'Instruction publique, pour reprendre le Département de justice et police jusqu'à sa démission en 1958. Il présida deux fois le Gouvernement vaudois, en 1948 et 1955.

Au cours de sa retraite, M. Jaquet a été nommé bourgeois d'honneur de Montreux. Magistrat plein de bon sens, d'aménité, il jouissait du respect de tous ceux qui l'avaient vu dans la vie active et dans sa retraite. Il a succédé à M. Ernest Fischer, ancien conseiller d'Etat, décédé le 30 décembre 1963, à la présidence de notre Union vaudoise pour la protection civile de 1968 à 1972; il avait été nommé président d'honneur. Nous gardons de lui un souvenir reconnaissant. (Réd RP)

Un groupe vaudois de conducteurs de chiens de catastrophe a été constitué.

A l'instigation de M. Richard Hug, Blonay, champion suisse 1978 avec sa vaillante chienne «Cora», 15 conducteurs de chiens spécialisés se sont réunis à Blonay en novembre dernier, et ont jeté les bases de cette constitution. De nombreux contacts ont été préalablement pris avec d'autres groupes, l'Office cantonal de protection civile, la police cantonale, diverses associations cynologiques, etc. MM. Georges Pellet, président du groupe de Genève, et Claude Choitel, moniteur et conducteur engagé, ont orienté les participants lors de l'assemblée constitutive de Blonay, à laquelle assistaient des amis cynologues du Valais et de Neuchâtel. Même les propriétaires-conducteurs de chiens sans pedigrees peuvent faire partie de l'association. Chaque conducteur doit alors rester attaché à son propre club, où il a reçu les bases mêmes de l'éducation. Le but à atteindre est d'éduquer son chien toujours mieux, afin de le rendre capable

de sauver des vies humaines. De plus, les conducteurs doivent être capables de donner des premiers soins à un blessé, de lire convenablement une carte géographique, de converser par radio, de panser les plaies d'un chien, etc.

Bravo, et vœux pour un plein succès (Réd.).

L'Association d'instructeurs romands de protection civile communique:

Journées techniques 1979

Mises sur pied par notre Commission technique et organisées de main de maître par son président M. André Moser, ces journées se sont déroulées à Sierre les 22 et 23 septembre.

Nous tenons tout d'abord à remercier le canton du Valais d'avoir bien voulu mettre le centre d'instruction de Sierre à notre disposition.

Au nombre des personnes qui nous ont fait l'honneur de leur présence, nous relevons particulièrement:

M. le Dr Bernard Comby, chef des Départements de justice, police et de la santé publique du Valais.

M. Hubert Constantin, chef de l'Office cantonal de PC du Valais, M. Georges Chassot, juriste au Service fédéral de la PC, M. Pierre Blatter, président de la Commission de la PC Sierre, M. Michel Karlen, chef de l'instruction PC Valais, M. Henri Caloz, chef local PC Sierre.

Ces journées ont débuté par les souhaits de bienvenue du président, suivis d'une allocution de M. le Dr Bernard Comby.

Le président de la Commission technique, M. André Moser, nous présente ensuite M. Georges Chassot qui nous développe d'une façon magistrale une conférence sur «L'interprétation des bases légales juridiques, lors de l'application de la conception 1971».

Après le repas de midi, M. André Moser poursuit avec le thème sur les «Problèmes d'instruction actuellement dans la protection civile et la formation des instructeurs».

A la suite d'un exposé de M. Gérard Cretin sur la préparation d'un exercice d'intervention technique, notre membre et ami Georges Wuillemin se fait un plaisir, de nous présenter quelques figurantes et figurants qu'il a préparés avec des moulages et un savant maquillage, le tout dans des décors naturels.

Après la présentation du film: «Incendie d'un quartier de Chelsea», l'ensemble des participants se déplace au «carnotzet» de la ville de Sierre, où nous sommes reçus par M. Pierre Blatter, au nom des autorités municipales. Nous avons le plaisir, mis à part celui de déguster les produits de la vigne, de visiter le musée des étains où l'on peut à loisir admirer de magnifiques pièces.

Nouveau déplacement au centre PC de Sierre où nous attend une savoureuse «raclette» servie par le personnel du centre et la soirée se termine dans la joie et la bonne humeur, agrémentée par des chants et productions.

Dimanche 23 septembre, après le petit déjeuner, notre trésorier, Pierre Oppliger, nous parle de «L'administration dans la protection civile», puis MM. André Moser et Gérard Cretin se partagent le travail, pour nous présenter la PGPC, plan d'attribution. Jusqu'à l'heure du repas de midi, les deux derniers points de l'ordre du jour, soit: «La technique de la conduite, travaux d'état-major» et les «Systèmes mémotechniques dans le commandement» sont exposés par M. André Moser.

L'après-midi, juste récompense du travail accompli au cours de ces deux jours, est consacré à la visite du musée de Valère à Sion, visite commentée avec brio par M. le Chanoine Albert Carlen, Dr phil.

Les participants se rendent ensuite au local du service du feu de Sion où les attend une réception organisée par notre ami Michel Karlen, qui nous a permis de déguster toutes les spécialités du Valais, ce dont nous le remer-

Journée de la Femme à la Foire Suisse d'Echantillons 1980

Dans le cadre de la Foire Suisse d'Echantillons 1980, du 19 au 28 avril, pour la sixième fois un programme spécial a été mis sur pied à l'occasion de la Journée de la Femme, le 23 avril. Une exposition sera consacrée, dans la présentation «A propos de femmes», à la collaboration de la femme dans la protection civile, la Croix-Rouge et le service complémentaire féminin de l'armée. Dans ce résumé, il convient d'attirer l'attention sur le concours «L'énergie c'est aussi l'affaire des femmes»; la documentation y relative peut être obtenue auprès de la Foire Suisse d'Echantillons, 4021 Bâle.

Lors de la Journée de la Femme, toutes les femmes paient une entrée réduite à 5 francs. Dans la grande salle des fêtes a lieu le repas en commun, pour lequel peuvent être obtenus des bons de repas au prix de 10 francs.



Partie romande

cions sincèrement, ainsi que le personnel du centre.

Puis ce fut le départ aux quatre coins de la Romandie, où chacun se rappellera ces deux jours passés en terre valaisanne.

Nous ne voudrions pas terminer ce bref compte rendu sans y ajouter tous nos remerciements à tous ceux qui se sont dévoués et qui ont contribué à la bonne marche de ces deux journées.

JR.

Nous rappelons à tous les instructeurs qui s'intéressent à notre association, qu'ils peuvent envoyer leur adhésion au président: Jean Rügger, rue Ed.-Vaucher 55, 1211 Genève 28.



Hochdruck-Reiniger K. E. W.

haben mehr unter der Haube; sie leisten deshalb auch mehr und sind ausgesprochen langlebig.
Profis wählen K. E. W.!
Verlangen Sie die vollständigen Dokumentationen oder eine praktische Vorführung in Ihrem Betrieb.

F. T. Sonderegger AG, 9322 Egnach, Telefon 071 66 15 46



Wir beliefern Sie mit sämtlichen Einwegprodukten für:

- Zivilschutzeinrichtungen
- Notspitäler
- geschützte Operationsstellen

GEISSMANN, Ihr Partner für moderne Einwegprodukte aus Vliesstoff, Zellstoff, Kunststoff und anderen Materialien.

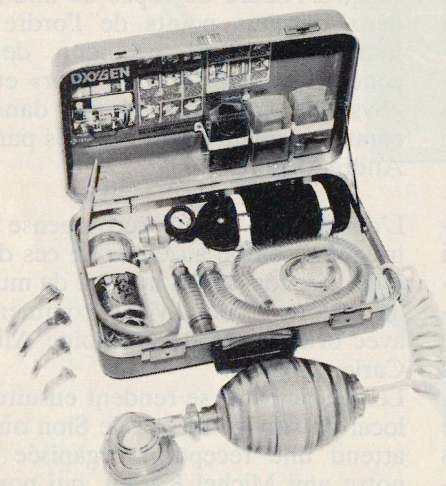
Sortimentsgestaltung, Verpackung, Ablieferung nach Ihren Wünschen.

Adressieren Sie Ihre Anfrage an unsere Verkaufsabteilung.
Ihr Anruf erreicht uns unter 057 / 4 38 31 - intern 15 oder per Fernschreiber 53 173.



für Verpackung und Hygiene

Geissmann Papier AG 5605 Dottikon beim Bahnhof



Erste-Hilfe-Koffer
Modell Modulaide Oxygen Jet

Für den Erste-Hilfe-Einsatz

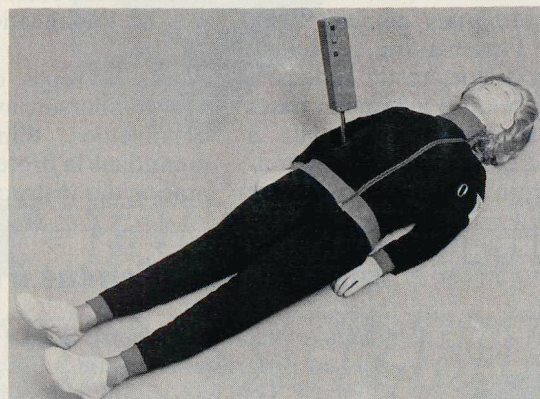
- Taschenmasken und Beutelbeatmer
- Erste-Hilfe-Koffer in verschiedenen Grössen und Ausführungen
- Katastrophenkoffer
- Vakuum-Transport- und Lagerungsmatratten
- Sauerstoffspender und vieles mehr

Wir senden Ihnen gerne unsere detaillierten Unterlagen!

Für Ihre Erste-Hilfe-Kurse

Unsere lebens echten Übungspuppen in natürlicher Grösse zum Erlernen und Üben der Herz-Lungen-Wiederbelebung

- Resusci-Anne und Resusci-Andy
- Resusci-Recording-Anne
- sowie unsere naturgetreuen Wundimitationen
- Practoplast (Moulagen)



Übungspuppe Resusci-Anne «NEU»

fricar

FRICAR AG, Zürich

Förrlibuckstrasse 30
Telefon 01 42 86 12